

Pas de poubelle pour les DEEE !

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

TOUS LES DEEE SE RECYCLENT !

Les Équipements Électriques et Électroniques désignent tous les produits fonctionnant grâce à l'énergie électrique y compris les lampes.

Aujourd'hui, ils portent tous le symbole : signifiant qu'ils ne doivent pas être jetés à la poubelle.



Gros Électroménager Froid



Petits Appareils



Écrans



Lampes à économie d'énergie, tubes « néons » et LED



POURQUOI LES RECYCLER ?

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont, selon les types de produits, essentiellement composés de :

- métaux ferreux et non ferreux (10 à 85 %),
- plastiques (jusqu'à 70 %),
- verre, bois, béton... (jusqu'à 20 %),
- composants dangereux : gaz à effet de serre, mercure, poudres électroluminescentes... *

* Source : éco-organismes

AGISSONS POUR L'ENVIRONNEMENT !

En rapportant nos DEEE, nous faisons un geste pour la planète et participons à :

- **La réduction du risque de pollution** : extraction et neutralisation des substances dangereuses.
- **La préservation des ressources naturelles** : réintégration et réutilisation des matières premières pour la fabrication de nouveaux appareils, la production d'énergie, ...

SOYONS SOLIDAIRE !

Le réemploi ou le recyclage des DEEE permet de soutenir une économie solidaire, avec l'insertion de personnes en difficulté et une aide au plus défavorisés.

DONNONS-LEUR UNE SECONDE VIE !

Quand nous rapportons nos DEEE, ceux-ci sont pris en charge par une filière agréée qui les dépollue et les recycle. Cette filière est financée par l'éco-participation, ou éco-contribution, payée à l'achat d'un produit neuf.

Le saviez-vous ?

Quelques exemples de nouvelle vie pour vos DEEE :

- Vos lampes à économie d'énergie
> lampes neuves, cadres de vélo ou isolant pour le bâtiment
- Vos petits appareils électroménagers
> mobilier urbain ou réutilisés dans l'industrie automobile
- Vos gros électroménagers hors froid
> structure métallique d'un pont
- Vos écrans > carrelage en céramique



LES DEEE, OÙ LES RAPPORTER ?

Le saviez-vous ?

En 2011, **4,5 kg/hab** de DEEE ont été collectés dans les déchetteries du Grand Dijon. Leur recyclage et leur valorisation a permis une économie de **1289 barils de pétrole brut** et éviter l'émission de **666 tonnes de CO₂**. En moyenne, on estime que 16 kg de DEEE sont produits chaque année par habitant.



SOLUTION N°1

Ils fonctionnent encore, donnons-les ou faisons-les réparer !

Donnons une seconde vie à nos DEEE en les rapportant chez Emmaüs, Envie ou à une autre association solidaire. Autre solution alternative à l'achat d'un nouvel appareil : portons-le à un réparateur spécialisé.

SOLUTION N°2

Rapportons-les en magasin.

Vous achetez un appareil neuf ? Le vendeur a l'obligation de vous reprendre gratuitement l'ancien à l'achat ou à la livraison. Certains magasins mettent à disposition des meubles de collecte en libre accès, pour les lampes et les petits appareils.

Plus d'infos sur www.icijecycle.org

SOLUTION N°3

Déposons-les dans l'une des 5 déchetteries du Grand Dijon : Dijon, Quetigny, Chenôve, Marsannay-la-Côte et Longvic.

Plus d'infos : www.trionsnosdechets-dijon.fr



je réduis mes déchets
c'est pour la vie!

Donnons une seconde vie aux objets !

Il est souvent possible de prolonger la durée de vie des appareils d'Équipements Électriques et Électroniques (grille-pain, réfrigérateur, machine à laver, écrans de télévision ou d'ordinateur...), comme de tous les objets de la vie courante, qu'ils fonctionnent encore ou non, qu'ils soient en bon ou mauvais état.

POURQUOI RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?

La quantité de déchets a doublé en 40 ans !
L'objectif est désormais de réduire de 7 % la production de déchets ménagers et assimilés par habitant soit :

**- 26 kg / an / habitant
dans le grand dijon d'ici 2015**

En 2011, un habitant du Grand Dijon a produit 514 kg de déchets (collectes et apports en déchetterie).



N'OUBLIONS PAS LA RÉPARATION ET LE RÉEMPLOI !

Pourquoi se débarrasser d'un appareil en panne quand il n'y a souvent qu'une seule pièce à remplacer ?

Est-ce qu'un objet démodé mais encore fonctionnel pourrait être utile à quelqu'un d'autre ?

Le réemploi ou une simple réparation peuvent prolonger la durée de vie de ces appareils et de ces objets... et ainsi réduire nos déchets.



COMMENT DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS ?

SOLUTION N°1 OBJETS EN BON ÉTAT

Si un appareil ou un objet ne nous plaît plus mais qu'il fonctionne encore ou est en bon état, ne le jetons pas et pensons au réemploi !

- > donnons-le (famille, association d'économie sociale et solidaire...)
- > vendons-le (dépôt-vente, brocante, vide-grenier...)

SOLUTION N°3 LA RÉPARATION "MAISON"

Il est possible de réparer soi-même les objets. De nombreux conseils sont disponibles dans les magasins de bricolage, sur les forums ou dans les livres dédiés à la réparation.

SOLUTION N°2 L'INTERVENTION D'UN SPÉCIALISTE

Pour les appareils sous garantie, il est très facile de les faire réparer.

Hors garantie, il est possible de demander un devis au vendeur de l'appareil ou à d'autres professionnels afin d'obtenir le meilleur prix.

Pensons aux artisans réparateurs implantés localement !

Ils sont nombreux et très compétents pour les retouches de textiles, cordonnerie, réparation de meubles, d'outils mais aussi d'appareils électroménagers ou informatiques...

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Plutôt que d'acheter du neuf, faisons réparer ce qui peut l'être !

SOYONS CONSOMM'ACTEURS !